

## Le passage Lemonnier à Liège



© Société du Passage Lemonnier

En 1836, l'architecte Louis-Désiré Lemonnier (1800-1862) s'associe avec plusieurs figures importantes de Liège pour porter le projet d'une vaste galerie commerciale couverte, sur le modèle de celles qui fleurissaient alors à Paris. Lorsqu'il est inauguré en 1839, le « passage » – qui portera d'emblée le nom de son principal promoteur et concepteur – devient le second construit en Belgique (après le passage de la Monnaie à Bruxelles en 1820), mais avec une ampleur et un luxe inédits pour le jeune pays.

Conçu dans un style néoclassique conforme au goût de l'époque, le passage est long de 160 m sur 4 m de large. Il comptait alors 56 « maisons », dont les deux premiers niveaux sont protégés par une verrière continue, seulement interrompue à mi-parcours par une rotonde centrale, qui marque également une rupture d'axe. Ce passage relie le Vinâve-d'Île à la toute récente rue de l'Université. L'engouement sera immédiat, à tel point que la Ville imposera la fermeture après 19h quelques mois seulement après l'inauguration. Certaines enseignes, tel le café « La Renaissance », connaîtront même une renommée au-delà des murs de la Cité ardente.

Avec le temps s'étiolent à la fois le lustre des commerces et l'enthousiasme du chaland. Entre 1934 et 1939, l'architecte liégeois Henri Snyers se voit ainsi confier la modernisation du passage. À l'exception des étages côté rue de l'Université et des niveaux situés au-dessus des verrières, derniers vestiges conservés du projet de Lemonnier, Snyers métamorphose les galeries dans un style moderniste subtilement teinté d'Art déco, dont les lignes épurées sont magnifiées par une somptueuse verrière en briques de verre du Val-Saint-Lambert et par une mise en lumière conçue avec l'aide de la société Philips.

Les dégâts de la dernière guerre et les vicissitudes du temps ont partiellement altérés les qualités du passage Lemonnier, qui a perdu entre autres sa couverture de verre. Malgré cela, l'intervention remarquable de Snyers et les vestiges de la galerie originale ont été classés au titre de monument par un arrêté du 15 décembre 1988.

L'actuel chantier de restauration vise à remettre en valeur les lieux conformément aux transformations réalisées par Henri Snyers dans les années 1930.



© Société du Passage Lemonnier

Les travaux s'articulent autour de cinq grandes interventions :

1. la restauration et la remise en valeur des multiples matériaux présents dans les deux galeries couvertes, notamment :
  - la réparation et le traitement des pierres dites « jaune Lamartine » et du granit dit « labradorite verte », qui constituent les pilastres et les soubassements des devantures commerciales ;
  - la restauration des sols en granito et en pavés de grès ;
  - le remplacement des verres martelés et bombés d'imposte endommagés ;
  - la restauration et la remise en peinture des structures métalliques constituant les devantures ;
  - le nettoyage et la remise en état des accessoires (poignées de porte en métal verni, sonnettes, boîtes aux lettres en laiton, parclozes verticales chromées, soupiraux métalliques...);
2. la restauration des mosaïques de verre et des décors de la rotonde, en ce compris la restauration en atelier des deux sculptures la garnissant ;
3. le remplacement de l'étanchéité de la rotonde ;
4. la réparation et la remise en peinture des enduits de toutes les façades, ainsi que la restauration et la remise en peinture des châssis ;
5. la mise en lumière du passage selon une esthétique la plus proche possible de la conception d'Henri Snyers avec, notamment :

- la reproduction des appliques Art déco dessinées par Snyers, dont un modèle original était toujours en possession du maître de l'ouvrage ;
- la pose d'un éclairage en bandeau continu à la base des impostes de façon à éclairer les vitrages bombés martelés ;
- la remise en service d'un éclairage zénithal dans la rotonde.

Par ailleurs, le chantier est l'occasion de clarifier la lisibilité du passage en supprimant une série d'éléments obsolètes et parasites (anciens câblages, anciens systèmes de fixation...), ainsi que de moderniser le système de sécurité.

### Montant total des travaux 1 169 493,50 € tva

#### Participations financières :

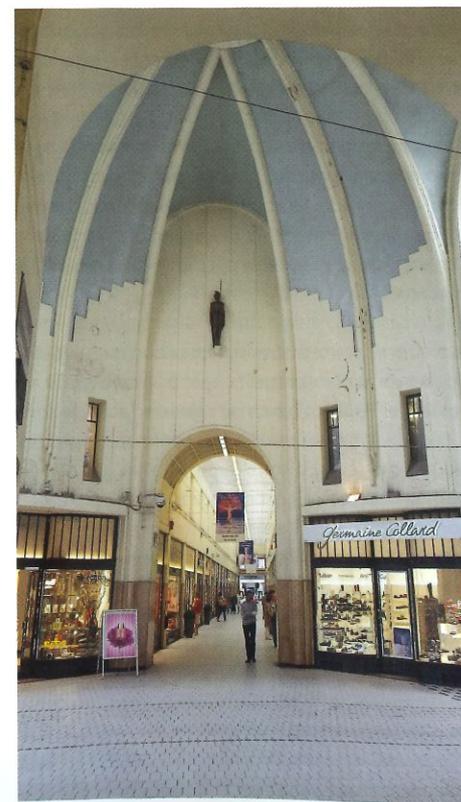
Région wallonne (AWaP)	701 696,10 € (60 %)
Maître d'ouvrage	397 627,80 € (34 %)
Ville de Liège	58 474,67 € (5 %)
Province de Liège	11 694,93 € (1 %)

**Maître d'ouvrage :** société civile du Passage Lemonnier

**Auteur de projet :** cabinet d'architectes p.HD

**Entreprise :** entreprise Gustave et Yves Liégeois

Jean-Marc ZAMBON  
et Nathalie ABSIL



© Licence creative commons Wikimedia Commons